



# Synthèse des Aides financières à la rénovation

Déterminez votre catégorie en fonction de votre revenu fiscal de référence (RFR)

Plafonds de revenus "Autres Régions que Ile de France" (en €)

Nombre de personnes composant le ménage	Très Modestes	Modestes	Intermédiaires	Supérieures
1	14 879	19 074	29 148	> 29 148
2	21 760	27 896	42 848	> 42 848
3	26 170	33 547	51 592	> 51 592
4	30 572	39 192	60 336	> 60 336
5	34 993	44 860	69 081	> 69 081
Par personne supplémentaire	+ 4 412	+ 5 651	+ 8 744	+ 8 744

Caractéristiques techniques à respecter au minimum pour bénéficier des aides		Pour Tous			Ménages très modestes			Ménages modestes			Ménages intermédiaires		Ménages supérieures		
		TVA 5,5%	CEE Classique (9)	PTZ Écoprêt 0%	CEE Coup de pouce (9)	maprimerénov <sup>+</sup> Bleu	ActionLogement <sup>®</sup> (7)	CEE Coup de pouce (9)	maprimerénov <sup>+</sup> Jaune	ActionLogement <sup>®</sup> (7)	CEE Coup de pouce (9)	maprimerénov <sup>+</sup> Violet	CEE Coup de pouce (9)	maprimerénov <sup>+</sup> Rose	
<b>Enveloppe du bâtiment</b>															
Audit énergétique	Réalisé en dehors de l'obligation réglementaire	✗	✗	✗	✗	500 €	✓	✗	400 €	✓	✗	300 €	✗	✗	
Bonus et rénovation globale	Rénovation globale	✓	✓	✓ <sup>(10)</sup>	✓	✗ <sup>(9)</sup>	✗	✓	✗ <sup>(9)</sup>	✗	✓	7 000 €	✓	3 500 €	
	Bonus sortie de passoire énergétique	✓	✓	✓ <sup>(10)</sup>	✗	1 500 €	✗	✗	1 500 €	✗	✗	1 000 €	✗	500 €	
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	✓	✓	✓ <sup>(10)</sup>	✗	1 500 €	✗	✗	1 500 €	✗	✗	1 000 €	✗	500 €	
Isolation Parois opaques	Toitures terrasses	✓	✓	✓ <sup>(1)</sup>	✗	75 €/m <sup>2</sup>	✓	✗	60 €/m <sup>2</sup>	✓	✗	40 €/m <sup>2</sup>	✗	15 €/m <sup>2</sup>	
	Isolation des rampants / plafonds de combles	✓	✓	✓ <sup>(1)</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	25 €/m <sup>2</sup>	✓	20 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	✓	10 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>	
	Isolation des combles perdus	✓	✓	✓ <sup>(1)</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	✗	✓	20 €/m <sup>2</sup>	✗	✓	10 €/m <sup>2</sup>	✗	10 €/m <sup>2</sup>	✗	
	Mur en façade ou en pignon par l'extérieur	✓	✓	✓ <sup>(2)</sup>	✗	75 €/m <sup>2</sup> <sup>(12)</sup>	✓	✗	60 €/m <sup>2</sup> <sup>(12)</sup>	✓	✗	40 €/m <sup>2</sup> <sup>(12)</sup>	✗	15 €/m <sup>2</sup> <sup>(12)</sup>	
	Mur en façade ou en pignon par l'intérieur	✓	✓	✓ <sup>(2)</sup>	✗	25 €/m <sup>2</sup>	✓	✗	20 €/m <sup>2</sup>	✓	✗	15 €/m <sup>2</sup>	✗	7 €/m <sup>2</sup>	
Fenêtre en remplacement d'un simple vitrage	sur/sous un plancher bas situé entre un volume chauffé et un sous-sol non chauffé, vide sanitaire ou passage ouvert	✓	✓	✓ <sup>(8)</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	✗	✓	20 €/m <sup>2</sup>	✗	✓	10 €/m <sup>2</sup>	✗	10 €/m <sup>2</sup>	✗	
	Fenêtre ou porte fenêtre	✓	✓	✓ <sup>(3)</sup>	✗	100 € / équipement	✗	✗	80 € / équipement	✗	✗	40 € / équipement	✗	✗	
	Fenêtre de toiture	✓	✓	✓ <sup>(3)</sup>	✗	100 € / équipement	✗	✗	80 € / équipement	✗	✗	40 € / équipement	✗	✗	
Hors remplacement de simple vitrage	Double fenêtres (pose d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé)	✓	✗	✓ <sup>(3)</sup>	✗	100 € / équipement	✗	✗	80 € / équipement	✗	✗	40 € / équipement	✗	✗	
	Fenêtre	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	
Volets isolants	AR > 0,22 W/m <sup>2</sup> .K (Ensemble volet-lame d'air)	✓	✓	✓ <sup>(4)</sup>	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	
Portes d'entrée donnant sur l'extérieur	Ud ≤ 1,7 W/m <sup>2</sup> .K	✓	✗	✓ <sup>(4)</sup>	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	
<b>Chauffage</b>															
Chaudière Bois/Biomasse individuelle	A alimentation automatique (granulés, plaquettes)	✓	✓	✓	4 000 € <sup>(5)</sup>	10 000 €	✓	4 000 € <sup>(5)</sup>	8 000 €	✓	2 500 € <sup>(5)</sup>	4 000 €	2 500 € <sup>(5)</sup>	✗	
	A alimentation manuelle (bûches)	✓	✓	✓	4 000 € <sup>(5)</sup>	8 000 €	✓	4 000 € <sup>(5)</sup>	6 500 €	✓	2 500 € <sup>(5)</sup>	3 000 €	2 500 € <sup>(5)</sup>	✗	
Chaudière Gaz	A Très Haute Performance Énergétique (ex: à condensation)	✓	✓	✓	1 200 € <sup>(5)</sup>	1 200 €	✓	1 200 € <sup>(5)</sup>	800 €	✓	600 € <sup>(5)</sup>	✗	600 € <sup>(5)</sup>	✗	
Chauffage Pompe à chaleur	PAC géothermique ou solarothermique	✓	✓	✓	4 000 € <sup>(5)</sup>	10 000 €	✓	4 000 € <sup>(5)</sup>	8 000 €	✓	2 500 € <sup>(5)</sup>	4 000 €	2 500 € <sup>(5)</sup>	✗	
	PAC air/eau	✓	✓	✓	4 000 € <sup>(5)</sup>	4 000 €	✓	4 000 € <sup>(5)</sup>	3 000 €	✓	2 500 € <sup>(5)</sup>	2 000 €	2 500 € <sup>(5)</sup>	✗	
	PAC air/air	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	
Chauffage Solaire combiné	Chauffage solaire combiné (SSC)	✓	✓	✓	4 000 € <sup>(5)</sup>	8 000 €	✓	4 000 € <sup>(5)</sup>	6 500 €	✓	2 500 € <sup>(5)</sup>	4 000 €	2 500 € <sup>(5)</sup>	✗	
	Partie thermique d'un équipement PVT eau (capteur solaire hybride thermique et électrique à circulation de liquide à eau)	✓	✓	✓	✗	2 500 €	✓	✗	2 000 €	✓	✗	1 000 €	✗	✗	
Chauffage individuel Bois/Biomasse	Appareil à granulés (Poêle, cuisinière)	✓	✓	✓	800 € <sup>(6)</sup>	3 000 €	✓	800 € <sup>(6)</sup>	2 500 €	✓	500 € <sup>(6)</sup>	1 500 €	500 € <sup>(6)</sup>	✗	
	Appareils à bûches (Poêle, cuisinière)	✓	✓	✓	800 € <sup>(6)</sup>	2 500 €	✓	800 € <sup>(6)</sup>	2 000 €	✓	500 € <sup>(6)</sup>	1 000 €	500 € <sup>(6)</sup>	✗	
	Foyer fermé, insert (bûches ou granulés)	✓	✓	✓	800 € <sup>(6)</sup>	2 000 €	✓	800 € <sup>(6)</sup>	1 200 €	✓	500 € <sup>(6)</sup>	600 €	500 € <sup>(6)</sup>	✗	

Autres															
Chauffe eau	Chauffe-eau solaire individuel	-Capteur solaire CSTBat ou Solarkeymark ou équivalent -Efficacité énergétique en fonction du système d'appoint (voir guide Ademe aides financières 2020- page 45) => <a href="http://www.label-pack-a-plus.eu/lpa-outil-de-calcul/">http://www.label-pack-a-plus.eu/lpa-outil-de-calcul/</a>	✓	✓	✓	✗	4 000 €	✓	✗	3 000 €	✓	✗	2 000 €	✗	✗
	Chauffe-eau thermodynamique	-Profil de soutirage (classe M ≥ 95%; L ≥ 100%; XL ≥ 110%) -COP > 2,5 sur installation sur air extrait ou COP > 2,4 pour les autres	✓	✓	✓	✗	1 200 €	✓	✗	800 €	✓	✗	400 €	✗	✗
Ventilation	Ventilation simple flux hygro	VMC (individuelle) ou VMBP (collective) de type A ou B, de classe énergétique ≥ B, puissance électrique max à vérifier en fonction de chaque cas	✗	✓	✗	✗	✗	✓	✗	✗	✓	✗	✗	✗	✗
	Ventilation double flux	Autoréglable ou hygroréglables, efficacité énergétique > 85% en individuel (avec caisson de ventilation certifié NF 205) et > 75% en collectif (avec échangeur statique collectif certifié AAHE ou AARE), de classe énergétique ≥ A	✓	✓	✗	✗	4 000 €	✓	✗	3 000 €	✓	✗	2 000 €	✗	✗
Production électricité	Photovoltaïque		✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Autres	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-Installation d'un thermostat programmable avec régulation performante (classe IV minimum pour système avec boucle d'eau) ou avec programmation intermittente (pour les systèmes sans boucle d'eau) incluant une régulation automatique de la température par pièce ou zone de chauffage. Sur un système de chauffage > 2ans	✓	✓	✓ <sup>(10)</sup>	150 €	✗	✗	150 €	✗	✗	150 €	✗	150 €	✗
	Thermostatique pour radiateur		✓	✓	✓ <sup>(10)</sup>	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
	Émetteur électrique de type rayonnant ou radiateur à régulation électronique à fonction avancées	- Certification NF Électricité-Performance CAT3* -Détection ouverture fenêtre avec arrêt - Détection de présence et réduction consommation -Indicateur de surconsommation (avec minima 3 niveaux de conso par couleurs) -De régulation à faibles dérives < à 1K et amplitude <0,3K	✗	✓	✗	100 € <sup>(11)</sup>	✗	✗	100 € <sup>(11)</sup>	✗	✗	50 € <sup>(11)</sup>	✗	50 € <sup>(11)</sup>	✗
	Raccordement aux réseaux de chaleur et/ou de froid	Réseau est alimenté majoritairement par énergies renouvelables ou cogénération	✓	✓	✓	✗	jusqu'à 1200 €	✗	✗	jusqu'à 800 €	✗	✗	400 €	✗	✗
	Dépose de cuve fioul		✓	✗	✓	✗	1 200 €	✗	✗	800 €	✗	✗	400 €	✗	✗
	Borne de recharge pour véhicule électrique	Prise respectant la norme IEC62196-2 et la directive 2014/94/UE. Posée par un professionnel qualifié pour toute borne > 3,7KW selon décret IRVE 2017-2 - avoir la mention IRVE	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗

Informations synthétiques données à titre indicatif, selon les différentes aides (mise à jour du 30 mars 2021). Ces aides sont soumises à conditions et à différents plafonds. Ils doivent être pris en connaissance avant de s'engager.

#### Information donnée sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux

Possibilité de bénéficier de ces aides en faisant appel à des artisans qualifiés RGE à jour dans le domaine des travaux demandés (Exemple Qualibois pour l'installation d'un poêle à bois...), dont les travaux respectent les caractéristiques minimales et pour un logement individuel de plus de 2 ans.

(0) Voir l'aide ANAH Habiter Mieux Sérénité Bonifié (contacter opérateur de l'ANAH)

(1) Isolation de la totalité de la toiture

(2) Au moins de la moitié des murs donnant sur l'extérieur

(3) Au moins de la moitié des fenêtres simple vitrage donnant sur l'extérieur

(4) En tant que travaux additionnels du point 3

(5) En remplacement d'une chaudière autre qu'à condensation. Dans le cas contraire montant de la prime selon dispositif CEE classique

(6) En remplacement d'un appareil fonctionnant principalement au charbon. Dans le cas contraire montant de la prime selon dispositif CEE classique

(7) Pour les salariés du secteur privé, propriétaires occupants ou bailleur. Aides valables pour les communes situées en zone B2 et C (Nantes Métropoles ne se situe pas dans ces zones)

(8) Isolation à 100% des surfaces

(9) Les CEE "classique" et CEE "coup de pouce" ne sont pas cumulables pour un même type de travaux.

(10) Voir conditions auprès des banques

(11) En remplacement d'un radiateur électrique du marquage CE et de la mention "NF Electricité performance CatA ou CatB ou Cat1"

(12) Aide limitée à 100 m<sup>2</sup>